



Avis d'audience par écrit

Le 11 août 2025

Réf. : 2025-H-113

La CCSN tiendra une audience par écrit pour examiner la demande de l'Université McMaster concernant une exemption à une exigence de permis

La Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) tiendra une audience publique fondée sur des mémoires en août 2025 afin d'examiner la demande de l'Université McMaster concernant une exemption à la limite annuelle d'activité totale autorisée par son permis de substances nucléaires et d'appareils à rayonnement n° 01495-19-26.3. L'Université McMaster est située à Hamilton (Ontario), sur le territoire traditionnel des Haudenosaunee et des Anishinabe. Ce territoire est visé par le traité Achat entre les lacs et par le Pacte de la ceinture wampum faisant référence au concept du « bol à une seule cuillère ».

L'Université McMaster contribue actuellement à la chaîne d'approvisionnement mondiale en lutécium 177 (Lu 177) en reconditionnant ce radio-isotope à son Centre for Advanced Nuclear Systems (CANS). Pour répondre à la demande croissante pour ses services, l'Université McMaster a indiqué qu'elle avait l'intention de présenter une demande de permis de catégorie IB pour son installation CANS. Une telle demande ferait l'objet d'une audience publique distincte. Entre-temps, l'Université McMaster demande une exemption à la limite annuelle d'activité totale autorisée par son permis. Cette exemption lui permettrait ainsi de reconditionner du Lu 177 en quantités supérieures à celles prévues pour les titulaires de permis de substances nucléaires et d'appareils à rayonnement, conformément à l'article 1 du [Règlement sur les installations nucléaires de catégorie I](#), et ce, pendant qu'elle prépare sa demande de permis de catégorie IB.

Conformément à l'article 3 des [Règles de procédure de la Commission canadienne de sûreté nucléaire](#) (les Règles), la Commission a décidé de modifier les Règles pour s'assurer que l'audience se déroule de la façon la plus informelle et rapide possible, compte tenu des circonstances et de l'équité. La Commission examinera les mémoires de l'Université McMaster et du personnel de la CCSN. Par la suite, une formation de la Commission délibérera et rendra une décision sur cette question, après quoi un compte rendu de décision sera publié sur le [site Web de la CCSN](#), lequel pourra aussi être fourni sur demande auprès du Greffe de la Commission. La Commission devrait rendre une décision à l'automne 2025.

La demande de l'Université McMaster est disponible sur le [site Web de la CCSN](#) ou fournie sur demande auprès du Greffe de la Commission. Les recommandations du personnel de

la CCSN présentées dans le cadre de l'audience seront disponibles sur le site Web de la CCSN ou sur demande auprès du Greffe après le **11 août 2025**.

Pour en savoir plus sur le processus d'audience publique de la Commission, sur le titulaire de permis ou sur les installations visées, ou pour demander des documents, communiquez avec :

Agent principal du tribunal, Greffe de la Commission
Commission canadienne de sûreté nucléaire
280 rue Slater
CP 1046 succ B
Ottawa ON K1P 5S9

Tél. : 343-542-8587

Télec. : 613-995-5086

Courriel : interventions@cnscccsn.gc.ca

Web : [Participer à une audience publique de la Commission](#)

Pour toute demande de renseignements concernant le titulaire de permis, veuillez communiquer avec :

Chief Nuclear Officer
McMaster University
1280 Main Street West
Hamilton ON L8S 4L8

Courriel : zicjj@mcmaster.ca

Web : www.nuclear.mcmaster.ca (en anglais)